

NOTICE DES CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS - CHAM

Primaire : école Albert Camus (voix CE2-CM1 et instrument CE2-CM1-CM2)

Collège : collège Jean Moulin (instrument)

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Les classes à horaires aménagés musique offrent à des élèves motivés les moyens de recevoir une formation musicale complète en complément de leur formation générale scolaire, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les équipes pédagogiques partenaires du Conservatoire et de l'Éducation Nationale travaillent en concertation pour veiller à la cohérence du projet, tant sur le plan des complémentarités pédagogiques que sur celles des projets de diffusion.

L'aménagement d'horaires libère deux demi-journées par semaine afin d'harmoniser le programme d'enseignement général et un enseignement artistique renforcé.

RÉUNIONS D'INFORMATION

>> Primaire : **vendredi 31 janvier 2025 à 18h00** au Conservatoire

>> Collège : **lundi 27 janvier 2025 à 17h30** au Conservatoire

DOSSIERS DE CANDIDATURE (seuls les dossiers complets seront traités)

Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site du Conservatoire (www.conservatoire-lyon.fr) et retournés en double exemplaire jusqu'au 3 mars 2025 inclus par courrier simple, cachet de la poste faisant foi. Pas de pli recommandé.

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.

La fiche complémentaire de positionnement « scolaire » (disponible à la fin du dossier d'inscription) est à transmettre à l'établissement scolaire actuel qui la complète et la retourne directement au Conservatoire de Lyon.

À NOTER :

- Il n'est possible de se présenter qu'à **une seule discipline**.
- Tous les candidats à l'entrée en 6^{ème} issus des classes CM2 CHAM doivent obligatoirement déposer un dossier de candidature et se présenter aux épreuves de recrutement.

>> En primaire :

En instrument, les recrutements sont ouverts en CE2, CM1 et CM2.

En voix, les recrutements sont ouverts en CE2 et CM1.

>> Au collège :

En instrument, les recrutements sont ouverts seulement en 6^{ème}.

Les entrées en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} se font sur dérogation*.

ÉPREUVES D'ADMISSION
(seuls les candidats inscrits peuvent être auditionnés)

Les épreuves pour tous les niveaux sont constituées d'une mise en situation artistique et de l'étude du dossier retraçant le parcours musical du candidat. **L'absence à l'une des deux mises en situation annule de fait la candidature.**

>> Pour l'entrée en CE2 (voix ou instrument) :

- Formation Musicale : **samedi 29 mars 2025**
 - Contenu : atelier sensoriel en groupe (concentration, mémorisation, jeux vocaux et rythmiques, écoute...)
- Mise en situation instrumentale ou vocale : **mercredi 2 ou 9 avril 2025**
 - Contenu : pas de programme à présenter - jeux sensoriels en collectif (habileté, réactivité, curiosité, écoute...)

>> Pour l'entrée en CM1 (voix ou instrument), CM2 (instrument) ou 6^{ème} (instrument) :

- Formation Musicale : **mercredi 2 ou 9 avril 2025**
 - Contenu : conditions d'un cours de formation musicale (écoute, lecture, chant, rythme...), donné avant ou après la présentation instrumentale.
- Mise en situation instrumentale ou vocale : **mercredi 2 ou 9 avril 2025**
 - Contenu :
 - interprétation d'une pièce de la liste publiée. La liste des pièces imposées par discipline et niveau sera publiée sur le site du Conservatoire à partir du **10 février 2025**.
 - interprétation d'une pièce au choix du candidat
 - Entretien de motivation qui pourra aussi inclure des questions musicales.

*L'entretien de motivation se déroule en même temps que la mise en situation instrumentale ou vocale.
Le test de formation musicale se tiendra, dans la mesure du possible, le même jour que la mise en situation instrumentale ou vocale.*

**Les candidats ne recevront pas de convocation par courrier.
Le jour de passage par instrument sera mis en ligne à compter du 18 mars 2025.
Les horaires individuels de passage seront consultables sur le site internet du Conservatoire
1 semaine avant chaque mise en situation.
En cas d'absence, aucune autre session ne sera organisée.**

***DÉROGATIONS**

Pour les admissions en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, une dérogation peut être accordée aux élèves déjà inscrits dans une filière CHAM instrument ou avec un parcours artistique similaire à une classe CHAM.

Une lettre justifiant la demande de dérogation pour présentation aux épreuves d'admission est à ajouter au dossier d'inscription (accompagnée des attestations et justificatifs correspondants).

Le dossier complet (dossier d'inscription + pièces demandées) et la demande de dérogation (accompagnée des pièces justificatives) sont à retourner **jusqu'au 3 mars 2025 inclus**, au pôle Études du Conservatoire par courrier simple, cachet de la poste faisant foi. Pas de pli recommandé.

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.

ADMISSION

A l'issue des épreuves (mises en situation et étude du dossier du parcours artistique), le Conservatoire émet un avis étudié par les commissions d'admission respectives (primaire, collège) présidées par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

Chaque commission prend en compte les résultats des épreuves d'admission du Conservatoire, le dossier scolaire du candidat, puis statue en fonction des capacités d'accueil des partenaires.

Les commissions auront lieu courant mai 2025.

L'Éducation nationale transmet directement les résultats aux familles. **(Inutile d'appeler le Conservatoire)**

Les nouveaux élèves admis devront confirmer leur inscription en 2 temps :

- 1- Inscription auprès de l'établissement scolaire dès que possible (*se renseigner auprès de celui-ci pour les modalités d'inscription*)
 - **École Albert Camus** - 15, montée du Télégraphe - Lyon 5e - tél. : 04.78.36.36.13
 - **Collège Jean Moulin** - 1, place des Minimes - Lyon 5e - tél. : 04.78.15.01.40
- 2- Inscription auprès du Conservatoire de Lyon :
 - **Pour les candidats n'étant pas élèves au Conservatoire en 2024/2025** : la confirmation d'inscription ainsi que la liste des pièces complémentaires à retourner vous seront envoyées par mail **fin juillet 2025**.
 - **Pour les candidats étant déjà élèves au Conservatoire en 2024/2025** : vous devrez effectuer votre réinscription en ligne durant l'été 2025.

INFOS PRATIQUES - HÉBERGEMENT

Le Conservatoire ne dispose pas d'internat.

Néanmoins, deux solutions d'accueil s'offrent à vous :

- **les foyers** situés à proximité du Conservatoire : foyer de la Voie Romaine, foyer des Minimes, foyer Jésus Marie, foyer Marie-Thérèse...
- **les familles d'accueil** : vous pouvez contacter le CPAC (association de parents d'élèves) via facebook - cpac.lyon ou par mail à l'adresse suivante - cpac.lyon@gmail.com.